

Compte-rendu du 2ème Conseil d'école du 22 mars 2013

PRÉSENTS Directeur : M. Fléchon ; Enseignants : Mmes Bal, Cuny, Lescouët, Liberge, Tourtet, Turpin, M. Abier ; **Délégués des parents** : Mmes Bula, Carré-Grimbert, Frerebaut, Hamitouche, Morineau-Bellaïche, Ratrimeoarivony-Raveloson; MM. Esclarmonde, Hassnaoui

Mairie du 3è Mme Brebion-Valla ; **DDEN** M. Tabarly

Une interprète LSF est présente pour Mmes Bula et Liberge ; Secrétaire de séance : Mme Tourtet

EXCUSÉS

M. Le Guilchet, **Inspecteur de la circonscription**; Mme Alessandrini, **Mairie de Paris** ; Mmes Grand, Hascoet ; M. Plante, **parents d'élèves**

1) PERISCOLAIRE / QUESTIONS DIVERSES

Ateliers bibliothèque: Mme Florence Le Page, bibliothécaire, qui a pris ses fonctions en novembre, anime tous les jours trois ateliers avec un effectif réduit de 8 enfants (deux ateliers le midi, un atelier le soir). La plupart des enfants y participent chaque semaine, avec beaucoup de plaisir, en raison notamment de la variété des activités proposées. Certains enfants assistent même à deux ou trois séances dans la semaine.

Coopérative scolaire : 5959€ de dons des parents ont été recueillis à ce jour. Environ 4200€ ont été reversés aux classes pour les activités pédagogiques. Sapins de Noël : 267€ ; Galettes des rois : 108€ ; œufs de Pâques : 132€ ; Spectacle Durieux pour toute l'école : 534€ ; télévision à grand écran pour la salle polyvalente : 579€. Une somme d'argent va être provisionnée pour créer la future ludothèque. Merci aux parents pour leur générosité.

Fête du printemps : les parents sont invités au défilé des enfants costumés le vendredi 26 avril à 8h50

Chasse aux œufs : elle sera organisée le 29 mars.

Fête de l'école : la date est fixée au samedi 15 juin de 10h à 13h en maternelle (29 juin en élémentaire). Une première réunion d'organisation aura lieu avant les vacances avec les parents volontaires.

2) REFORME DES RYTHMES EDUCATIFS DE L'ENFANT

• **Informations sur la question de la réforme des rythmes éducatifs**

La réforme est motivée par les observations effectuées entre autres par les chronobiologistes et l'Académie de Médecine, ainsi que par divers rapports internationaux. Le terme « éducatif » a été retenu pour bien montrer que pour être efficace dans la réforme des rythmes de l'enfant, il faut que tous les facteurs soient pris en compte et que toutes les personnes qui participent à l'éducation des enfants soient associées au projet (parents, enseignants, animateurs...) Voici quelques unes de ces observations :

--On note chez la plupart des enfants le besoin d'une période de « démarrage » le matin, pour permettre à la capacité de vigilance d'atteindre son meilleur niveau. Une période très défavorable aux apprentissages se situe en début d'après-midi (c'est la période de la sieste), pour tous les niveaux de l'école maternelle et élémentaire. Par ailleurs, dans la journée, chez les jeunes enfants, la vigilance suit un rythme bref (l'attention ne peut être focalisée que pendant une courte période)*. Au fur et à mesure que les enfants grandissent, un rythme journalier (dit « classique ») s'installe et la fin d'après-midi devient de plus en plus propice aux apprentissages. (Ce rythme « classique » est en général installé à la fin de l'école élémentaire.)

--Suite à un week-end de deux jours, la journée du lundi n'est pas favorable aux apprentissages, en grande partie parce que beaucoup d'enfants se couchent tard.

-- La répartition des heures de classe dans la semaine de quatre jours est trop concentrée : il faut diminuer la longueur des journées de classe.

*Remarque. : Actuellement, à la maternelle, on aménage l'emploi du temps des enfants pour tenir compte de cette observation dans la mesure où les conditions matérielles le permettent.

Objectifs de la réforme

La réforme des rythmes éducatifs s'inscrit dans une démarche globale et qualitative qui vise à améliorer les conditions d'apprentissage, la réussite éducative des enfants, et à réduire les inégalités, car on sait que les enfants qui

éprouvent des difficultés d'apprentissage sont ceux pour lesquels la question des rythmes est la plus importante. Le but de la réforme est de mieux répartir les heures de classe sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de permettre la programmation des enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

- **Nouveaux horaires scolaires pour l'année 2013/2014 (à valider par le Directeur Académique)**

La proposition d'allonger la pause de l'interclasse, initialement avancée comme hypothèse la plus probable, a été retirée. Les décisions prises par la Ville de Paris sont les suivantes : les horaires des écoles maternelles et élémentaires resteront inchangés le lundi et le jeudi, mais la classe s'arrêtera à 15h le mardi et le vendredi. Il y aura classe le mercredi de 8h30 à 11h30. Des ateliers permettront de prendre en charge les enfants de 15h à 16h30.

- **Quelques réponses apportées par la Ville de Paris à diverses questions et demandes**
organisation générale

Les activités qui auront lieu de 15h à 16h30 à la place de la classe seront gratuites et facultatives. Les enfants pourront donc quitter l'école à 15h le mardi et le vendredi si les parents le désirent. Il sera possible de s'inscrire à la cantine le mercredi. Le Centre de Loisirs n'aura lieu que l'après-midi ce jour-là.

Il ne sera pas possible pour les parents de choisir les ateliers de 15h. Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, à partir de 16h30, le goûter récréatif fonctionnera dans les mêmes conditions qu'auparavant.

PASS LSF

La Mairie va proposer un « atelier de 15h » pour les enfants sourds, animé par un animateur (de préférence sourd) sachant signer la LSF. La mise en place d'un atelier initiation à la LSF à destination des enfants entendants est souhaitable. La mairie du troisième espère pouvoir profiter de la réforme pour améliorer encore l'accueil des enfants sourds.

animateurs

Les vacataires ne seront plus limités à 910h par an, ils pourront donc effectuer leur service sur l'année scolaire entière. Le nombre d'animateurs permanents va être fortement augmenté afin de lutter contre le turn-over, et l'offre de formation qui leur est destinée va être fortement augmentée.

ASEM

La Ville de Paris s'engage dans un plan de recrutement pluriannuel d'ASEM. L'année prochaine, une partie du ménage sera effectué par des compléments de service, ce qui permettra aux ASEM de se recentrer sur leur mission auprès des enfants. En ce qui concerne les remplacements des absences, la grande difficulté est qu'elles sont surtout concentrées en janvier et février.

Ateliers proposés

Le nouveau projet d'école comprendra la création d'une ludothèque qui sera commune à l'école et aux ateliers de 15h. Une réunion va avoir très prochainement lieu avec Mme Brebion-Valla, les enseignants et les représentants des parents d'élèves afin d'approfondir la question du choix des ateliers et de leur organisation.

Conditions d'accueil

Un plan de recrutement d'ASEM devrait permettre de réduire progressivement les difficultés actuelles : en 2016, nous devrions avoir une ASEM dans chaque classe de PS et MS, et une ASEM pour les deux classes de GS.

En ce qui concerne les effectifs, la réforme ne va pas permettre d'améliorer les conditions d'accueil dans les écoles de notre arrondissement (les nombreux postes d'enseignants recréés pour réparer les dégâts causés par les suppressions massives de ces dernières années seront attribués essentiellement aux zones d'éducation prioritaire). L'année prochaine, toutes les classes auront sans doute trente élèves à la maternelle Turenne.

Aucun enfant de très petite section ne sera accueilli dans notre école car les conditions ne le permettent pas.

Une nouveauté : en raison du manque de locaux, des ateliers de 15h auront lieu dans les classes.

- **Avis du Conseil d'école.**

Le conseil d'école constate que la journée du lundi, unanimement reconnue comme la moins favorable aux apprentissages après un week-end de deux jours, ne sera pas modifiée par la réforme parisienne contrairement à ce qu'on était en droit d'attendre. Il demande donc que la commission d'évaluation indépendante qui va être mise en place s'intéresse tout particulièrement au choix des journées à horaire réduit.

P. Fléchon, directeur

I. Tourtet, enseignante

Mme Morineau, représentante des parents d'élèves